

ASSEMBLÉE NATIONALE

27 février 2020

SOUVERAINETÉ CULTURELLE À L'ÈRE NUMÉRIQUE - (N° 2488)

Adopté

AMENDEMENT

N ° AC1171

présenté par

Mme Piron, rapporteure et Mme Bergé, rapporteure

ARTICLE 77

À la fin de la dernière phrase de l'alinéa 1, substituer au mot :

« les »

le mot :

« ses ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.